

Arrêté n°2003 136 /MS portant nomination
du Chef de service du Secrétariat Technique du Comité
de suivi du Plan national de développement sanitaire

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2002-204/PRES du 6 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002 portant attributions des membres du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 04 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu le décret n°2001- 381 /PRES/PM/MS du 30 juillet 2001 portant adoption du document intitulé « Plan National de Développement Sanitaire 2001-2010 ». ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2003- 104 /MS/MS du 27 février 2003 portant organisation, attributions et fonctionnement du Comité de suivi du Plan National de Développement Sanitaire

ARRETE

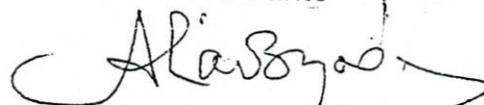
Article 1 : Docteur HIEN Sié Roger, Médecin de Santé Publique, matricule 14754J est nommé Chef de service du Secrétariat Technique du Comité de suivi du Plan National de Développement Sanitaire au Burkina Faso.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera .

Ouagadougou, le 30 Mai 2003

Ministre de la Santé



Bédouma Alain Yoda
Officier de l'Ordre National

Ampliations

Premier Ministère

MS

MFB

MEDEV

DCCF

Tout membre du comité

JO